

AFFAIRE N° 48. - Autorisation de passer un marché avec les ETABLISSEMENTS Lucien JOSEPH et Roland de VILLECOURT pour la fourniture de lentilles blondes, sardines et thon au naturel nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1969.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la suite de l'appel d'offres qui a eu lieu à la Préfecture, le 6 JUIN 1969, sous l'égide de la Commission de Coordination des Commandes Publiques (Groupement d'Achats pour les Cantines Scolaires), j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à passer un marché pour un montant de TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE TROIS MILLE HUIT CENTS FRANCS CFA (3 963 800 Frs) pour la fourniture de diverses denrées nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1969.

Soit :

- 15 600 kg de lentilles blondes à 78 Frs le kg	1 216 800 Frs
- 5 000 boîtes de sardines (boîtes de 712 g) à 263 Frs la boîte	1 315 000 Frs
- 4 000 boîtes de thon au naturel à 358 Frs la boîte (1 kg)	1 432 000 Frs

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les disponibilités du Chapitre 459 - Article 601 du Budget des Cantines Scolaires de l'année 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.